

Nombre de membres : 34

N°2021-51

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 33

Pouvoirs : 4

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

Secrétaire de séance : Thierry Dauchart

Objet : Etude de transfert de l'assainissement collectif, y compris étude patrimoniale, diagnostic et schéma directeur sur l'ensemble du territoire intercommunal. Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre du CDDI, et auprès des agences de l'Eau.

Monsieur le président explique que dans le cadre de la préparation du transfert de la compétence « assainissement collectif » au plus tard au 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Communes Ouest Limousin prévoit de réaliser une étude de diagnostic des systèmes d'assainissement collectif sur le territoire de la CC Ouest Limousin.

Cette étude permettra :

- d'acquérir une connaissance patrimoniale exhaustive des ouvrages d'assainissement ;
- de diagnostiquer le fonctionnement de ces ouvrages ;
- de mettre à jour les zonages d'assainissement ;
- d'étudier des hypothèses de transfert de la compétence assainissement ;
- d'établir des schémas directeurs d'assainissement.

Cette étude comprendra 2 lots, à savoir :

Lot 1 : Diagnostics des systèmes d'assainissement collectif

- Phase 1 : étude patrimoniale des systèmes d'assainissement collectif
- Phase 2 : Fonctionnement et performance des ouvrages d'assainissement collectif
- Phase 3 : Investigations complémentaires
- Phase 4 : Bilans et schémas directeurs techniques d'assainissement par commune, y compris les études de zonage.

Lot 2 : Élaboration d'une stratégie d'actions pour le transfert de la compétence assainissement

- Phase 1 : État des lieux de l'organisation du service public d'assainissement ;
- Phase 2 : Projet d'organisation et de dimensionnement du futur service communautaire d'assainissement ;
- Phase 3 : Modalités de transfert des compétences assainissement ;
- Phase 4 : Schémas directeurs d'assainissement.

Pour mener à bien cette étude, la Communauté de Communes Ouest-Limousin et ses communes membres prévoient de se grouper, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, pour la réalisation des diagnostics des systèmes d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin et la réalisation des études de transfert de la compétence assainissement.

Ainsi, le Conseil Communautaire s'est prononcé le 15 avril 2021 favorablement quant au lancement de cette procédure dans le but de débiter la consultation des bureaux d'études avant la fin du premier semestre 2021.

L'ATEC 87 (Agence Technique Départementale) dans le cadre de ses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a établi le coût estimatif de l'étude comme suit :

| | Lots de l'étude | Montants des lots |
|--------------|--|--------------------------|
| | Lot 1: Diagnostics des systèmes d'assainissement collectif | 291 328,80 € HT |
| | Lot 2: Élaboration d'une stratégie d'actions pour le transfert de la compétence assainissement | 81 650,00 HT |
| TOTAL | | 372 978,80 € HT |

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour une aide financière à la réalisation de cette étude au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI),

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour une aide financière à la réalisation de cette étude au titre de son 11ème programme pour les communes concernées par ce bassin versant,

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une aide financière à la réalisation de cette étude au titre de son 11ème programme pour les communes concernées par ce bassin versant,

- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer les demandes de subvention correspondantes,

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD